

Fonctionnement du centre de loisirs

“ Les 3 pommes ” Année scolaire 2024/2025



Chers parents,

L'équipe municipale est heureuse de permettre l'accueil de votre enfant au sein du centre de loisirs des 3 Pommes.

Les effectifs en périscolaire sont en augmentation. En 2023/2024, 255 enfants en moyenne par semaine ont fréquenté le périscolaire contre 227 l'an dernier, soit + 12.3% et ce notamment sur le temps de la restauration scolaire où nous comptons en moyenne 120 enfants par semaine l'année passée pour 135 cette année sur les 2 sites.

Malgré l'ouverture du nouvel espace restauration sur Cousteau pour augmenter la capacité tout en conservant la qualité d'accueil, la dimension des locaux du centre de loisirs et les normes administratives de la PMI ne permettent malheureusement pas de satisfaire l'ensemble des demandes des parents notamment sur le site Cousteau.

La priorité est ainsi donnée, dans la limite des places, aux familles dont les deux parents travaillent, le portail famille permettant d'offrir des accueils ponctuels à toutes les familles dans la limite des places disponibles.

Sachez que nous sommes bien conscients du désagrément que cela peut engendrer auprès de certaines familles.

L'équipe d'animation du Centre de loisirs fait en sorte de satisfaire les demandes. Elle reste à votre écoute, toujours soucieuse de répondre au mieux à vos attentes, en offrant des activités et des projets pédagogiques riches et innovants.

Ne manquez pas de faire le nécessaire lors des inscriptions pour permettre à votre enfant d'être accueilli à la rentrée 2024, dans de bonnes conditions.

Aux côtés du directeur du CLSH et de son équipe, je reste également à votre écoute.

Bien à vous,

Delphine Macchi

Adjointe à la vie scolaire et à la jeunesse

SOMMAIRE

- P.3 Qui sommes-nous
- P.4 Conditions générales
- P.4 Nouvelles modalités d'inscription périscolaire
- P.6 Accueil périscolaire
- P.7 Restauration scolaire
- P.8 Mercredis et vacances scolaires
- P.10 Tarification
- P.12 Informations diverses

QUI SOMMES NOUS ?

Le centre de loisirs des 3 pommes est une structure communale. Elle a pour objectif d'accueillir des enfants ayant entre 3 et 11 ans (voir les conditions d'inscriptions générales) sur des temps périscolaires et extrascolaires répondant ainsi à un besoin de garde selon une tarification adaptée. Les accueils périscolaires sont organisés sur les deux écoles de la commune. Les accueils extrascolaires (mercredis et vacances) sont eux organisés, uniquement dans les locaux du centre de loisirs, rue Louis Pergaud. Les enfants sont accueillis par une équipe constituée d'animateurs et d'animatrices diplômés. Une stabilité des équipes est recherchée, afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants. Le nombre d'encadrants est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents.

Le centre fonctionne sur la base d'un projet pédagogique, écrit par l'ensemble de l'équipe. Il détaille de façon précise les objectifs de la structure et les moyens mis en oeuvre pour les réaliser.

Il est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation. C'est une entité éducative déclarée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs. Il reçoit une prestation de la CAF.

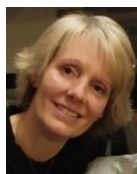
Présentation d'équipe



Jean-Christophe Lopez
Directeur



Delphine Macchi
Adjointe Ecoles et
Jeunesse



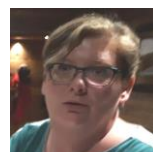
Séverine Mangin
Adjointe



Julia Roux
Animatrice



Jessica Richert
Animatrice



Marie-Pierre Baudrey
Animatrice



Juliette Mischlert
Animatrice

Notre équipe de titulaires est chaque année renforcée par 4 ou 5 contractuels en fonction des effectifs.

➔ CONDITIONS GENERALES

Conditions administratives

L'accueil est possible à partir de 3 ans si l'enfant est scolarisé. Pour tout accueil de votre enfant au sein de notre structure, il vous est demandé de remplir un dossier administratif et ce, pour chaque rentrée scolaire. Il couvre tous les accueils organisés par le centre de loisirs :

- accueil périscolaire matin midi soir
- restauration scolaire
- mercredis
- vacances scolaires.

Différents éléments constituent le dossier administratif :

- Une fiche de renseignements : Elle doit être dûment complétée. Ne pas oublier d'indiquer le numéro d'allocataire différent du numéro de sécurité sociale, les coordonnées complètes du ou des domicile(s) et travail des parents ou tuteurs légaux, n° de téléphone du ou des domicile (s), portables, adresse mail, et tout autre document utile à la bonne prise en charge de l'enfant.
- Une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant inscrit, seul document recevable pour des soins. (+ copies du carnet de vaccinations à jour).
- Un RIB : prélèvement automatique
- Une fiche d'inscription annuelle
- 1 attestation de travail pour chaque parent
- Une attestation d'assurance responsabilité civile



L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif annuel de l'enfant est complet, transmis et vérifié.

Pour tout changement intervenant au cours de l'année (adresse, téléphone, situation familiale), il est impératif d'en informer l'équipe d'animation, qui ne pourrait être tenue responsable des désagréments causés en l'absence d'informations.

➔ NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Depuis un certain temps, le centre de loisirs doit faire face à une demande accrue des inscriptions périscolaires, nos locaux ne peuvent plus absorber cet accroissement des effectifs.

Suite à la visite du service départemental de la PMI (protection maternelle et infantile) et du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, fin d'année 2021, plusieurs avis ont été émis notamment sur la capacité d'accueil à revoir : *“trop d'enfants présents dans la structure, agrément à fixer pour que l'accueil reste de qualité et que les enfants y trouvent du calme”*.

Afin de répondre à ces exigences, la municipalité d'Essert en concertation avec l'équipe d'animation des 3 Pommes, a fait le choix de réviser les modalités d'inscriptions comme l'ont fait de nombreuses autres communes et d'organiser autrement l'accueil des enfants sur le temps de la restauration scolaire.

Première période : le dépôt des dossiers en mai / juin

- 4 journées d'inscriptions pour les familles sont programmées les 15 premiers jours du mois de juin.
- Les inscriptions se font désormais pour l'année scolaire à l'exception des inscriptions pour les vacances.
- Les parents communiquent leurs demandes pour : les matins, les midis, les soirs et les mercredis.
- Dans un premier temps seules les familles dont les deux parents travaillent (ou le parent dans le cadre des familles monoparentales) sont autorisées à inscrire leurs enfants. À ce titre des attestations employeurs datées devront être fournies avec le dossier d'inscription.

Journées d'inscriptions :

Mercredi 29 Mai	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Lundi 03 Juin	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mercredi 05 Juin	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Lundi 10 Juin	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Deuxième période : l'utilisation du portail famille à partir de septembre

- Après la rentrée scolaire vous aurez la possibilité d'inscrire ou de désinscrire votre enfant via le portail famille en fonction des places disponibles.
- Les parents ne travaillant pas pourront également bénéficier des inscriptions en fonction des places disponibles.

Le portail famille

Après la rentrée scolaire vous aurez la possibilité d'inscrire ou de désinscrire votre enfant via le portail famille en fonction des places disponibles. Les parents ne travaillant pas pourront également bénéficier des inscriptions en fonction des places disponibles.

Cette formule ne prévoit plus d'inscription par téléphone ou auprès de l'équipe d'animation.

Pour les familles n'utilisant pas encore le portail famille, un identifiant leur sera communiqué lors du dépôt des dossiers au mois de juin. Les formules d'inscription pour les vacances scolaires restent inchangées.



Pour vous familiariser avec cet outil nous vous invitons à vous rendre sur site des 3 Pommes, onglet « portail famille ». Un mode d'emploi vous aidera dans son utilisation.

: <http://enfancejeunesse-essert.fr/>

➔ ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les accueils périscolaires sont organisés pour répondre à un besoin de garde de vos enfants, le matin avant l'ouverture de l'école, le midi et le soir après l'école.

Les horaires :

Accueil du matin :	7h30/8h20
Accueil du midi sans restauration :	11h45/12h15
Accueil du midi avec restauration :	11h45/13h20
Accueil du soir :	16h15/18h15



Fonctionnement / prise en charge

✓ Accueil du matin :

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes, leurs besoins, leurs envies, permettant une transition en douceur entre la famille et la collectivité : **Les enfants ne doivent en aucun cas se présenter seuls dans la structure.**

A l'ouverture de l'école, les maternelles sont accompagnées dans leurs classes, et les primaires accompagnés dans la cour de l'école.

✓ Accueil du midi

Un accueil sans repas sur le temps de midi est possible jusqu'à 12h15. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation à la sortie des classes (11h45), et seront récupérés par leurs parents ou toute autre personne inscrite sur le dossier administratif à partir de cette heure et jusqu'à 12h15 maximum.

✓ Accueil du soir :

Les enfants sont pris en charge à 16h15 par les animateurs et animatrices du centre de loisirs. Les enfants de l'école Cousteau sont pris en charge dans les salles de classes, puis accompagnés dans les locaux du centre de loisirs « Les 3 Pommes ». Pour les enfants de l'école Tazieff, les primaires sont récupérés sous le préau de la cour d'école, les enfants de maternelles dans leur salle de classe. Ils sont ensuite accompagnés à la salle « Pomme d'Api ».

Un goûter est proposé. Ensuite, les enfants se répartissent en petits groupes pour un temps d'activité. Des ateliers spécifiques peuvent être proposés. Dans ce cas, l'équipe d'animation se rapprochera des familles pour convenir d'une heure de départ adaptée au bon déroulement de l'activité. Toutes les activités sont adaptées en fonction de la tranche d'âge. Des temps libres sont proposés, afin de respecter les envies des enfants. Les plus grands peuvent également faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

Les enfants sont ensuite récupérés par leurs parents ou toute personne habilitée de façon échelonnée **jusqu'à 18h15.**

Aucun enfant ne sera confié à une personne non autorisée (non-inscrite dans le dossier administratif)
Le respect des horaires est indispensable au bon fonctionnement de la structure. Il ne peut être toléré et accepté des dépassements horaires répétés, sous peine d'interruption temporaire de l'accès à nos services.



➔ RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire est organisé sur les deux groupes scolaires. Le centre accueille les enfants dans le cadre de la restauration scolaire de 11h45 à 13h20 (aux « 3 pommes » pour les enfants des écoles Cousteau, et au « logis d'amitié » pour les enfants de l'école Tazieff) afin d'offrir ce service aux deux établissements scolaires de la commune sans déplacement des élèves.

Chaque site est doté d'un terminal en liaison froide dans le respect des normes en vigueur. Des agents formés à la restauration collective d'enfants gèrent toute la mise en place du repas. Les menus sont affichés sur les lieux d'accueil et consultables sur le blog des « 3 pommes ». Des repas sans porc et végétariens peuvent être proposés à la demande des parents (à préciser sur le dossier administratif).

Les repas sont livrés le matin en liaison froide par la cuisine du « Château d'Uzel » à Etupes. Des réunions « qualité » avec le prestataire sont régulièrement programmées.

Prise en charge :

Ecole Cousteau : L'appel des enfants se fait dans chaque classe (Maternelles et Primaires)

Ecole Tazieff : L'appel des enfants se fait dans chaque classe pour les maternelles et sous le préau de la cour d'école pour les primaires.

Avant 12h15, les enfants ne fréquentant pas la restauration devront être récupérés par leurs parents.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, calme et en rupture avec le temps d'école. A ce titre, plusieurs services décalés sont organisés.

Fonctionnement :

Aux « 3 Pommes » :

1^{er} service : 12H00-12H30

- Repas des classes Primaires (CP CE1 CE2) dans la salle de restauration et salle annexe.
- Repas des classes maternelles dans la « ludothèque », équipée d'un mobilier adapté aux plus petits.

2^{ème} service : 12h30-13h15

- Repas des classes Primaires (CE2 CM1 CM2) dans la salle de restauration et salle annexe.

En dehors des heures de repas, les enfants mangeant au premier service peuvent utiliser la ludothèque, la grande salle, l'annexe de la Médiathèque ainsi que l'espace extérieur pour un temps d'activité.

Les enfants mangeant au deuxième service bénéficieront des mêmes locaux à l'exception de la ludothèque, déjà utilisée pour le repas de maternelles.

Au « Logis d'Amitié » :

12H00-12H30 : Repas des deux classes PS/MS

12h30-13h15 : Repas des classes GS/CP, CP/CE1, CE2/CM1 et CM2

Pour les temps d'activités, les différents groupes peuvent utiliser la salle Stromboli, la salle « Pomme d'Api », la cour de l'école ou le parc de jeux.

Allergies alimentaires

Toute allergie doit obligatoirement être signalée dans le dossier administratif. Pour les allergies sévères, un protocole devra être établi avec la famille et le médecin scolaire.

Pour toutes intolérances signalées (avec ou sans protocole), les familles s'engagent à prendre connaissance des menus et à fournir un panier repas si celui-ci n'est pas adapté.

En cas de non-respect de ces consignes, la commune se décharge de toute responsabilité.

Le repas est parfois un obstacle pour les plus jeunes. Nous devons les aider à rendre ce moment agréable. Les enfants n'ont pas tous les mêmes habitudes alimentaires. La découverte des aliments doit se faire progressivement sans contrainte. Notre équipe s'attache à :

- Apprendre à l'enfant à se servir seul et en quantité raisonnable, couper ses aliments, partager, découvrir de nouveaux goûts et de nouveaux aliments.

- Développer l'hygiène (brossage des dents après le repas) et l'autonomie de l'enfant
- Favoriser les échanges entre les enfants et les animateurs. (C'est un moment d'écoute très important).

Les activités proposées sur ce créneau doivent être courtes et diversifiées.

➔ MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Horaires et lieu d'accueil :

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis des périodes scolaires et toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et du mois d'août, de **7h45 à 18h15**, uniquement dans les locaux des « 3 Pommes ». Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, plusieurs types d'accueil sont possibles. Vos enfants peuvent être accueillis en journée, avec ou sans repas, ou en demi-journée, avec ou sans repas, selon ces horaires :

Journée avec repas :	8h30-17h30
Journée sans repas :	8h30-12h15 13h30-17h30
Matin :	8h30-12h15
Matin avec repas :	8h30-14h
Après-midi :	13h30-17h30
Après-midi avec repas :	11h45-17h30



La journée au centre de loisirs est facturée sur le créneau 8h30-17h30, toutefois, un temps d'accueil supplémentaire est proposé de 7h45 à 8h30, et de 17h30 à 18h15. (Avec supplément tarifaire).

Inscriptions / annulations (Uniquement sur le Portail famille)

Le centre de loisirs offre aux parents plusieurs formules d'inscriptions, laissant ainsi la possibilité d'inscrire les enfants à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. La formule demi-journée avec repas ne fonctionne pas en été. De la même façon, lors de sortie à la journée, aucune d'inscription n'est possible en demi-journée.

Inscriptions :

Contrairement aux accueils périscolaires, il vous sera demandé de nous communiquer les dates d'inscriptions *au moins deux semaines avant le début des vacances*. Des dates butoirs d'inscriptions vous seront communiqués avant chaque période de vacances par le biais d'affiches ou sur le blog.

Concernant le mercredi, les inscriptions devront se faire au moins une semaine en avance.

Passés ces délais les inscriptions se feront en fonction des places disponibles et des activités planifiées.

Annulations :

Avec repas ou sans repas : **Le mardi dernier délai pour la semaine suivante.**

En cas de maladie de l'enfant aucune facturation ne sera établie sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant.

Passé ces délais toute annulation sera facturée aux familles.



Les temps d'accueils

7h45/9h00 : Arrivée échelonnée des enfants

11h30 / 11h45 : Arrivée des enfants inscrits en après-midi avec repas et départ des enfants inscrits en matinée

13h30 / 14h00 : Départ des enfants inscrits en matinée avec repas et arrivée des enfants inscrits en après-midi

17h00/18h15 : Départ échelonné des enfants

Pour garantir le bon déroulement des activités, il est très important de respecter les horaires d'arrivée et de départ. En dehors de ces créneaux, les enfants sont en activité et il est possible que les groupes soient à l'extérieur de la structure.

Pour les enfants devant être récupérés en dehors des créneaux de départ, les parents devront le signaler au préalable à l'équipe et signer une décharge de responsabilité.

Des activités cohérentes et adaptées

Activités riches et variées en fonction des tranches d'âges.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions, artistiques, plastiques et culturelles
- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte de l'environnement proche, découverte d'autres milieux...)
- Temps de sieste pour les enfants ayant un besoin de repos

Les sorties

Des sorties sont ponctuellement organisées et notifiées sur les plannings d'activités (piscine, patinoire...). Certaines de ces sorties concernent tous les enfants, d'autres seront proposées à des petits groupes, laissant le choix aux enfants. (Pas d'inscription particulière pour les sorties).

- Tarifs des sorties : Certaines sorties occasionneront un coût supplémentaire qui sera calculé en fonction d'un éventuel prix d'entrée et du coût du transport. Les tarifs seront affichés à l'accueil du centre de loisirs.
- Les déplacements : Ils se font soit avec le minibus communal, soit par les transports en commun (Optymo), ou en car (compagnies privées) lors de grandes sorties.
- Les horaires de retour : Il nous est toujours difficile de fixer précisément une heure de retour. Les retours au centre se font généralement entre 17h30 et 18h00.
- Des plannings d'activités hebdomadaires, seront affichés environ une semaine avant le début des vacances et consultables sur le blog. En fonction des effectifs et de la météo certaines activités ou sorties pourront être modifiées ou annulées.

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés au plus juste en fonction du temps passé au centre de loisirs (accueils du soir et mercredis), mais aussi en fonction des revenus des familles. Une tarification modulée en fonction des ressources permet une accessibilité financière pour toutes les familles.

Les tarifs du Centre de Loisirs sont fixés et établis par délibération du Conseil Municipal et révisés périodiquement. Ces tarifs ont été modifiés en 2021. Certaines familles bénéficient d'une aide au temps libre mise en place par la caisse d'allocations familiales.

En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres, celles-ci seront directement déduites des tarifs ci-dessus ou remboursées directement aux familles par les CE selon leurs directives.

Facturation

Les factures vous sont adressées tous les mois par courrier. Le paiement peut s'effectuer automatiquement par prélèvement, grâce à PayFip (voir fiche d'information ci-jointe) ou directement au Centre des Finances Publiques (paiement en tickets CESU).



TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2023/2024

"LES 3 POMMES"



Restoration scolaire



	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
Quotient familial :	T1 de 0 à 680€	T2 de 681€ à 1200€	T3 supérieur à 1200€	T1 de 0 à 680€	T2 de 681€ à 1200€	T3 supérieur à 1200€
1er enfant	5,20 €	5,63 €	6,07 €	5,23 €	5,67 €	6,11 €
A partir du 2ème enfant	4,98 €	5,36 €	5,74 €	5,01 €	5,39 €	5,77 €
Accueil avec repas fourni *	1,96 €	2,48 €	2,99 €	2,00 €	2,52 €	3,04 €

* Repas fourni par la famille uniquement sur prescription médicale.

Accueils périscolaires : matin, midi et soir

	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Matin : 7h30 / 8h20	1,32 €	1,39 €	1,47 €	1,91 €	2,00 €	2,09 €
Midi : 11h45 / 12h 15	0,79 €	0,84 €	0,89 €	1,15 €	1,20 €	1,26 €
A. Soir : 16h15 / 17h30	2,23 €	2,35 €	2,47 €	3,12 €	3,26 €	3,40 €
B. Soir : 17h30 / 18h15	1,19 €	1,26 €	1,33 €	1,72 €	1,81 €	1,89 €

Accueils extrascolaires : Mercredis et vacances scolaires

Ces tarifs prennent en compte une journée d'accueil de 8h30 à 17h30. Les temps d'accueil (7h45/8h30 et 17h30/18h15) seront facturés en supplément comme indiqué dans le tableau ci dessous.

	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Accueil matin 7h45/8h30	1,10 €	1,15 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €
Journée avec repas 8h30 / 17h30	12,78 €	13,32 €	13,95 €	20,25 €	21,33 €	22,41 €
Accueil soir 17h30/18h15	1,28 €	1,35 €	1,44 €	1,73 €	1,80 €	1,88 €
Accueil matin 7h45/8h30	1,10 €	1,50 €	1,50 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €
1/2 journée sans repas 8h30 / 12h30 ou 13h30 / 17h30	4,00 €	4,24 €	4,52 €	7,32 €	7,80 €	8,28 €
Accueil soir 17h30/18h15	1,28 €	1,50 €	1,50 €	1,73 €	1,80 €	1,88 €
Accueil matin 7h45/8h30	1,10 €	1,50 €	1,50 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €
1/2 journée avec repas 8h30/14h00 ou 12h00/17h30	9,03 €	9,36 €	9,75 €	13,60 €	14,26 €	14,92 €
Accueil soir 17h30/18h15	1,28 €	1,50 €	1,50 €	1,73 €	1,80 €	1,88 €

Accueil en période de vacances : Pour les bénéficiaires des aides aux temps libres de la CAF (ATL), leur montant sera déduit du tarif correspondant à votre tranche. En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres organismes, celles-ci seront remboursées directement aux familles par les CE selon les directives des comités d'entreprises. Les "ATL" ne fonctionnent pas les mercredis.



Assurance

La commune souscrit une assurance couvrant les enfants qui fréquentent la structure, l'ensemble des activités du centre de loisirs, ses bâtiments, surfaces extérieures, son personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile et extrascolaire familiale.

Une assurance extra-scolaire est obligatoire pour tout enfant fréquentant le centre de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. Cette assurance couvre les incidents ou accidents que votre enfant pourrait provoquer ; deux cas de figure sont possibles :

- l'assurance personnelle. Certaines assurances prévoient une couverture des activités périscolaires de votre enfant. Pour le savoir, lisez attentivement votre contrat ou interrogez votre assureur. Si tel est le cas, il vous suffira de fournir un justificatif d'assurance scolaire.
- si vous n'avez pas d'assurance, l'école peut vous en proposer une en début d'année scolaire. Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire et couvre également les activités en centre de loisirs.

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

Enfant malade / Prise de médicaments

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants seulement dans les cas où la médication ne peut pas être prise uniquement le matin et le soir, ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

Pour toute **autre situation, les parents devront rédiger un courrier** expliquant la situation et signer une décharge de responsabilité (ex : plâtre, entorse...).

En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.

En cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, mal au ventre, contusions, fièvre), ne nécessitant pas l'appel des secours, les parents sont avertis par téléphone de façon à venir chercher l'enfant.

Accident

- En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge par un animateur qui appliquera les soins nécessaires et les consignera dans le registre d'infirmerie. Les parents seront informés en fin de journée.
- En cas d'accident plus sérieux
En fonction de la gravité apparente ou supposée, le responsable prévient immédiatement les services de secours ainsi que les parents. Si l'enfant doit être évacué, un membre de l'équipe d'animation partira avec lui muni de sa fiche sanitaire de liaison. Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

Le respect des horaires

Notre structure ferme ses portes **à 18h15**. C'est aussi l'heure à laquelle les animatrices terminent leur journée. Pour un bon fonctionnement de notre structure et par courtoisie pour le personnel, il est impératif que vous respectiez nos créneaux horaires.

En cas de non-respect répété de nos horaires, un courrier vous sera adressé dans un premier temps. D'autres mesures pourraient ensuite être envisagées qui malheureusement vous pénaliseraient ainsi que votre enfant.

Nous vous rappelons qu'en dehors des créneaux d'ouverture du centre, notre assurance ne couvre pas les risques que peut encourir votre enfant.

Matériel à Fournir

Restauration et périscolaire : un petit sac portant le nom de l'enfant avec une paire de chaussons antidérapants (type ballerines).

Mercredis et Vacances : Même matériel qu'en périscolaire. Vous pouvez également prévoir un petit sac à dos avec une gourde et une paire de baskets.

Tenues vestimentaires

Il est très important que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contraintes ». Privilégiez les vêtements de sport, amples et souples ainsi que des chaussures fermées facile à lacer. (Évitez les chaussures de type sandalettes. Préférez une paire de basket).

Pensez à habiller votre enfant en fonction de la météo :

En saison froide : vêtements chauds et de pluie pratique, gants et bonnet. En cas de neige, pensez à équiper votre enfant de combinaison.

En saison chaude : casquette, lunettes de soleil, crème solaire.

Effets et objets personnels

Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

**Pour obtenir des renseignements plus précis, n'hésitez pas à venir directement nous rencontrer.
Vous pouvez nous contacter ou rendez-vous sur le site des 3 pommes :**

: <http://enfancejeunesse-essert.fr/>



Centre de loisirs les 3 pommes
10 ter rue louis Pergaud
90850 Essert
Tel : 03 84 58 90 11

